

Concerne : Demande de crédit pour la réalisation d'un bypass hydraulique lié à l'évacuation des eaux claires de la zone de développement industriel et artisanal (ZDIA) des Rouettes (N°ES 12-2023-41)

Mesdames et Messieurs,

Réunis en séances ordinaires les 9 février et 9 mars 2023, les membres de la commission « Economie et Sécurité » ont examiné la demande de crédit pour la réalisation d'un bypass hydraulique lié à l'évacuation des eaux claires de la zone de développement industriel et artisanal (ZDIA) des Rouettes d'un montant total de CHF TTC 450'000.-.

Dans le cadre du développement de la zone, l'Office cantonal de l'eau (OCEau) a demandé une évacuation des eaux claires sur le Nant de Borbaz avec une régulation complémentaire des débits de pointe, et une déviation des débits excédentaires vers le Nant de Lanance, via un futur ouvrage de rétention projeté en forêt.

La réalisation d'un bypass hydraulique permettra de limiter les débits de pointe évacués vers le Nant de Borbaz, ce dernier présente en effet de fortes contraintes d'instabilité de berges et une sensibilité élevée aux variations de débits. Le coût de ces travaux est à charge du FIA.

De fait, le dispositif prévu pour éviter ces problèmes, est composé de 2 parties :

- Une chambre de limitation et de répartition des débits des eaux, au droit de l'intersection entre le nant de Borbaz et le chemin de Mennessy. Cette chambre reprend les eaux pluviales issues du collecteur EP provenant de la PDZIA des Rouettes
- Un collecteur d'évacuation des eaux pluviales, d'environ 250m, à réaliser entre la chambre de répartition susmentionnée et le collecteur EP (DN800) existant du réseau secondaire au droit de la chambre 2759.

L'ouvrage sera souterrain et doit servir à protéger le Nant de Borbaz d'une trop forte érosion. Il assurera en premier lieu la régulation des eaux en lien avec l'arrivée de Caran d'Ache dans la ZDIA et sera complété par des noues lorsque l'entier de la zone sera opérationnel.

Un commissaire s'enquiert de savoir si des barrières activables sont prévues en cas de pollution soudaine venant de la ZDIA. Cela ne semble pas le cas, mais les questions de pollutions industrielles sont plutôt à gérer au niveau des risques liés à l'industrie concernée et principalement lors des autorisations de construire.

Les commissaires ayant obtenu réponses à leurs questions, ils passent au vote et vous recommandent,

Par 7 voix pour (7 membres présents)

D'accepter la demande de crédit N° ES-12-2023-41 la réalisation d'un bypass hydraulique lié à l'évacuation des eaux claires de la zone de développement industriel et artisanal (ZDIA) des Rouettes d'un montant total de **CHF TTC 450'000.-**

Montant total à charge du Fonds intercommunal d'assainissement FIA CHF TTC 450'000.-

Montant total à charge de la Commune de Bernex 0.-

Bernex, le 25 mars 2023

La rapportrice
Ariane Chassot